Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
28

nombre de membres absents excusés représentés :
1

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
29 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membre absent excusé représenté : M. Eric MARC (pouvoir à M. COURRENT)

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 04-11-2026/03 – Plaine des sports de Praden – compte rendu annuel 2025 de la SPL AGATE

Rapporteur : M. Jonathan GRIMAUD

1. Aspects juridiques

VU les lois du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales et du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Marguerittes désignant la SPL AGATE en qualité de mandataire en date du 14 juin 2023 ;

VU la convention de mandat entre la SPL AGATE et la commune de Marguerittes en date du 12 juillet 2023 ;

2. Eléments de contexte

Par courrier du 18 juin 2026, la Société Publique Locale (SPL) AGATE a transmis à la mairie le compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2025 concernant le mandat d'études et de travaux pour l'aménagement de la plaine des sports de Praden.

Ce document doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal. Il se présente en résumé comme suit :

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

Rappel du programme et des objectifs de l'opération

La plaine sportive du Mas Praden propose d'ores et déjà une offre diversifiée en la matière, largement utilisée par les habitants de la commune mais également au-delà des limites de celle-ci.

L'objectif principal est de repenser le site du Mas Praden dans son ensemble et d'en faire le poumon sportif et de loisirs de la ville de Marguerittes. La présence du centre de loisirs proche des installations sportives est un élément supplémentaire de promotion du sport auprès des jeunes. Enfin, la proximité immédiate des lieux de vie et la volonté d'améliorer la desserte du site de Praden en mode doux sont également des facteurs indéniables de l'attractivité de ce site.

Une concertation avec les associations sportives et les usagers du site a été menée en 2025 dans le cadre de ce mandat.

2 – ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31/12/2025

2.1 – les dépenses réalisées

2.1.1. – les études pré-opérationnelles : ..... **0 € HT**
(Études de sol, géomètre...)

2.1.2 – Travaux ..... **0 € HT**

2.1.3 – Imprévus ..... **0 € HT**

2.1.4– Honoraires sur travaux ..... **0 € HT**

2.1.5 – Frais de communication ..... **0 € HT**

2.1.6 – Honoraires de la société ..... **8 423 € HT**

2.1.7 – Frais divers (frais AAPC, repro, ...) : ..... **1 440 € HT**

L'ensemble des dépenses réalisées en 2025 s'élèvent à : .....8 423 € HT

L'ensemble des dépenses réalisées au 31/12/2025 s'élèvent à : .....9 863 € HT

3 – POURSUITE DE L'OPERATION

Il n'est pas prévu de nouvelles dépenses sur ce projet en 2026.

3. Incidence financière

La présentation de ce compte rendu d'activités n'a pas d'incidence financière.

4. Décision

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Article 1 : **approuve** ce compte rendu annuel à la collectivité au 31/12/2025 concernant la convention de mandat pour l'aménagement de la plaine du mas Praden à Marguerittes et présenté par la SPL AGATE.

5. Annexe

- Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2025 aménagement de la plaine des sports de Praden

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification, en vertu de l'article R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

CRAC

Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Au 31/12/2025

Aménagement de la plaine des sports du Mas Praden

=



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

Le présent Compte Rendu d'Activités concerne :

Mandat portant sur l'aménagement des équipements sportifs et de loisirs sur la plaine du Mas Praden

Située sur la commune de Marguerittes

Il a été établi conformément aux lois du 07 juillet 1983 et 08 février 1995 et conformément à l'article 22 de la convention de mandat.

Ce rapport vise à présenter à la Ville de Marguerittes une description de l'avancement de l'opération d'aménagement, afin de lui permettre de connaître les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'année écoulée et l'évolution des prévisions.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION 4
1.1. Rappel du programme et des objectifs de l'opération 4
1.2. Document d'urbanisme en vigueur 4
1.3. Rappel de dates clefs 6
1.4. Rappel du périmètre d'opération 6
2. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31 DECEMBRE 2025 7
2.1. Les dépenses réalisées 7
2.2. Les recettes réalisées 9
3. POURSUITE DE L'OPERATION 9
3.1. Les dépenses à engager 9
3.2. Les recettes à réaliser ..... Erreur ! Signet non défini.
4. Prévision à terme de l'opération 9
5. TABLEAU FINANCIER DE L'OPERATION 10

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Rappel du programme et des objectifs de l'opération

La commune de Marguerittes souhaite développer progressivement sur son territoire des équipements sportifs de qualité, répondant aux attentes des citoyens et accessibles à tous.

La plaine sportive du Mas Praden propose d'ores et déjà une offre diversifiée en la matière, largement utilisée par les habitants de la commune mais également au-delà des limites de celle-ci.

L'objectif principal est de repenser le site du Mas Praden dans son ensemble et d'en faire le poumon sportif et de loisir de la ville de Marguerittes. La présence du centre de loisir proche des installations sportives est un élément supplémentaire de promotion du sport auprès des jeunes. Enfin, la proximité immédiate des lieux de vie et la volonté d'améliorer la desserte du site de Praden en mode doux sont également des facteurs indéniables de l'attractivité de ce site.

Le projet a fait l'objet d'un plan guide dont le programme sera revu à la baisse afin de caler au mieux avec les besoins de la commune. Une concertation large est prévue dans le cadre de ce mandat permettant de présenter le projet aux divers utilisateurs : associations, Marguerittois. Le programme sera arrêté à l'issu de ces concertations avant le lancement du dossier de consultation permettant de désigner la maitrise d'œuvre.

La commune de Marguerittes est actionnaire, suivant délibération du 07 décembre 2011 de la SPL AGATE et a souhaité faire appel aux compétences de celle-ci pour faire réaliser, en son nom et pour son compte, les études et travaux de construction du dit équipement culturel.

Elle en a défini le programme et a arrêté, les sommes :

- de 3 586 115 € HT, l'enveloppe financière prévisionnelle, dont le détail est ci-après annexé,

Conformément aux dispositions du code de la commande publique (articles L.2422-5 et suivants), la Collectivité a décidé de déléguer au Mandataire le soin de faire réaliser cet ouvrage en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du Maître de l'ouvrage.

1.2. Document d'urbanisme en vigueur

La plaine sportive du Praden est située en zone Np. La catégorie N définit des zones naturelles à préserver, de part la qualité de leurs sites et des paysages.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

Par ailleurs, le site se situe en zone M-NU du PPRI : zone non urbaine inondable par un aléa modéré. Il se situe aussi en zone d'inondation par débordement du cours d'eau du PAC prévention risque inondation du Vistre.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

1.3. Rappel de dates clefs

Délibération du Conseil Municipal désignant la SPL AGATE en qualité de mandataire	03 juillet 2023

1.4. Rappel du périmètre d'opération

L'espace occupe une surface d'environ 10 hectares. Au sud de celui-ci se déploie un parc paysager d'une surface presque équivalente. Le château Praden, actuellement



Plan de répérage

utilisé en centre de loisir et accueillant de petits évènements, se trouve entre les deux.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

2. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31 DECEMBRE 2025

2.1. Les dépenses réalisées

2.1.1. Les études pré-opérationnelles

Il s'agit des études d'accompagnement à mener dans le cadre de la conception du projet (études topographiques, géotechniques, géodetection des réseaux, diagnostic environnemental.)

Le montant les dépenses en matière d'études pré-opérationnelles est estimé à 30 000 €H.T.

Il n'a pas constaté de dépenses sur ce poste pour l'année 2025.

2.1.2. Travaux

Les travaux d'aménagement sont estimés à 3 000 000 € H.T.

Il n'a pas constaté de dépenses sur ce poste pour l'année 2025.

2.1.3. Imprévus

Les imprévus sur travaux sont estimés à 150 000 € H.T.

Il n'a pas été constaté de dépenses sur ce poste pour l'année 2025.

2.1.1. Honoraires sur travaux

Les honoraires sur travaux portent sur les frais de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique de SPS, d'OPC.

Ils sont estimés à 237 000 € H.T. pour l'intégralité de l'opération.

Il n'a pas été constaté de dépenses sur ce poste pour l'année 2025.

2.1.2. Frais de communication

Les frais de communication sont estimés à 2 000 €H.T.

Il n'a pas été constaté de dépenses sur ce poste pour l'année 2025.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

2.1.3. Honoraires société

Ils concernant la rémunération de la SPL AGATE conformément à l'article 21 de la convention de mandat et sont estimé à 142 118 € H.T.

Des dépenses à hauteur de 8 423 € H.T. ont été constatées et sont décomposées comme suit :

Missions réalisées par la SPL AGATE :

- 100% de la concertation
- 50% de la consultation (MOE)
- 40% de la communication (passage drône + vidéo)

2.1.4. Frais divers

Les frais divers portent sur les frais d'appel d'offre et sur l'assurance DO ils sont estimés à 25 403 € H.T.

Il n'a pas été constaté de dépenses sur ce poste pour l'année 2025.

Le montant total cumulé des frais divers au 31 décembre 2025 est de 1 440 €H.T.

Les dépenses du mandat sur l'année 2025 s'élèvent à 8 423 € H.T.

L'ensemble des dépenses cumulées au 31 décembre 2025 s'élève à 9 863 € H.T.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

2.2. Les recettes réalisées

Le montant des « recettes » de l'opération correspond aux demandes de remboursement et avance de trésoreries réalisées par le mandataire.

Le montant des recettes compense donc celui des dépenses.

Ce document ne tient pas compte des éléments de financement perçu par le maître d'ouvrage tel que subventions.

Une demande de remboursement a été formulée en 2025 à hauteur des dépenses constatées pour les honoraires société, soit 8 423 € H.T.

3. POURSUITE DE L'OPERATION

3.1. Les dépenses à engager

Il n'est pas prévu d'engager de nouvelles dépenses pour l'année 2026.

4. Prévision à terme de l'opération

Le montant total de l'opération est estimé à 9 863 €H.T.

D'un commun accord avec le mandant, il n'est pour le moment pas envisagé de poursuivre le projet d'aménagement de la plaine sportive du mas Praden.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

5. TABLEAU FINANCIER DE L'OPERATION

Arrêté à la date du 31/12/2025 - 00077 CRAC 2025 [31/12/2025] - Actualisé le 03/04/2026

Ligne	Intitulé	Tr	TVA	Rem	Bilan Approuvé	Réalisé Total	2023 Année	2024 Année	2025 Année	2026 Année	2027 Année	Bilan Nouveau
	DEPENSES				3 576 254	9 863	1 440		8 423		3 561 521	3 571 384
A	Etudes Préopérationnelles				30 000						30 000	30 000
B	Autres études											
E	Travaux préparatoires / Mise en état des											
F	Travaux				3 000 000						3 000 000	3 000 000
G	Travaux de V.R.D.:											
H	Mobilier / Equipement										2 000	2 000
J	Imprévus				150 000						150 000	150 000
K	Honoraires sur travaux:				237 000						237 000	237 000
L	Honoraires sur équipement											
P	Frais de communication / réception				2 000						2 000	2 000
R	Honoraires Société				133 731	8 423			8 423		120 438	128 861
S	Frais divers:				23 523	1 440	1 440				22 083	23 523
Y	Frais Financiers:											
	RECETTES				10 440	9 863		1 440	8 423		3 561 521	3 571 384
A	Cession de terrains:											
C	Participations Collectivités											
D	Autres produits:				10 440	9 863		1 440	8 423		3 561 521	3 571 384
E	Subventions:											
Y	Produits financiers:											
	RESULTAT D'EXPLOITATION				-3 565 814		-1 440	1 440				
	FINANCEMENT											
	AMORTISSEMENTS											
	MOBILISATIONS						-1 728	-1 728	-1 728	-1	1 630	1 630
	TRESORERIE											

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_03-DE

19 Rue Trajan
30035 Nîmes cedex
T. 04 66 84 06 34
contact@spl-agate.com

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769